

Cadre d'intervention Appel à projets

"Du 1^{er} Avril au 1^{er} Juillet 2025 :

Rejoignez la grande aventure Humain & Tech 2025 !"

1. La démarche

Plébiscités depuis leur création il y a 6 ans, les événements labellisés « Human Tech Days » ont fait l'objet d'une progression remarquable, tant sur le plan de leur popularité que sur le plan de l'innovation : En 2024, 242 événements labellisés sur tout le territoire régional, et portés par 98 acteurs privés et publics.

L'édition 2025 souhaite ouvrir l'appel à projets sur **6 thématiques** :

Numérique responsable :

Réflexions sur toutes les questions relatives à l'impact du numérique / Convergence des transitions numériques et écologiques / Le numérique comme levier pour agir en faveur du climat.

Cybersécurité :

Soutien aux actions visant à faire émerger des solutions souveraines et innovantes de cybersécurité, et de découverte de l'environnement cyber.

Egalité et place des femmes dans le numérique :

Encourager les initiatives qui favorisent l'intégration des femmes dans les métiers du numérique, faire connaître les initiatives existantes.

Inclusion des personnes en situation de handicap par le numérique :

Initiatives qui démontrent comment le numérique peut favoriser l'inclusion sociale, professionnelle et éducative des personnes en situation de handicap.

Divertissement Digital :

Soutien à l'innovation et la transformation numérique dans les champs du Divertissement Digital comme facteur renforçant le développement économique, l'attractivité et le rayonnement régional.

Intelligence Artificielle :

Éducation, sensibilisation, prototypage de projets... Initier la société civile aux principes de l'IA, à ses applications et à ses enjeux sociétaux.

2. Le label « Human & Tech » :

Obtenir le label « Humain & Tech », c'est **bénéficier d'une visibilité accrue auprès du grand public**, via un plan de communication (un site web, des newsletters, des campagnes, des réseaux sociaux et des articles de presse dédiés) déployé localement, regionalement, et même au-delà de la Région Centre-Val de Loire.

C'est aussi **intégrer une démarche vis-à-vis du numérique, qui questionne la place de l'humain dans la société numérique et qui interroge ses grands enjeux.**

C'est enfin, **un réseau d'événements** qui mettent en lumière les structures qui agissent toute l'année dans ce domaine.

Du 1er Avril au 1er Juillet 2025, seront ainsi organisés sur l'ensemble du territoire régional, des conférences, des ateliers, des expériences immersives et des innovations numériques, agiles et paritaires à découvrir.

Les objectifs de cet appel à projets sont multiples :

- Permettre aux lauréats de **développer un projet** mettant en avant des événements numériques sur tout le territoire afin de **rendre-compte de la diversité des acteurs et des initiatives** de l'écosystème numérique régional
- Permettre aux habitants de la région de **mieux comprendre et appréhender** les enjeux autour du numérique
- **Développer des espaces d'échanges et de partages** sur les orientations de l'action numérique régionale

Un accompagnement au travers de **4 webinaires** permettra aux porteurs de projets qui le souhaitent d'échanger avec l'équipe en charge des événement Humain & Tech du Conseil Régional Centre-Val de Loire (sous réserve)

- Mardi 17/12/2024 – de 11h à 12h
- Jeudi 09/01/2025 – de 11h à 12h « spécial divertissement digital » en partenariat avec "Pixel Players
- Lundi 13/01/2025 – de 11h à 12h « spécial Numérique Responsable »
- Vendredi 31/01/2025 – de 11h à 12h

Ces actions seront labellisées « Humain & Tech » et valorisées sur l'ensemble des outils de communication dédiés – de la Région et de la structure porteuse – (site internet, médias...).

Les actions déposées devront nécessairement **proposer deux événements**, soit identiques, soit deux événements différents, et pourront être soutenus financièrement à hauteur de 2000 € maximum par projet (1 projet = 2 événements minimum) et par structure.

Cet appel à projets ne présente **pas de caractère compétitif**, il a pour objectif d'expérimenter et de soutenir des projets ayant une volonté de toucher un public large, en figurant dans le programme encadré des initiatives régionales « Humain & Tech ».

Comme les années précédentes, il sera possible pour les porteurs de demander une labellisation simple, bénéficiant ainsi de la communication sur les supports de la Région, sans demande de financement.

3. Montant de l'aide et types de dépenses :

Nature des dépenses éligibles : toutes dépenses de fonctionnement dédiées au projet dont :

- Achats matériels (petits matériels, fournitures, supports pédagogiques, supports de communication...)
- Prestations externalisées (communication, conseils, formation...)
- Frais d'organisation de réunions/atelier (locations de salles, de véhicules...) et frais de déplacements.

- Valorisation du temps de salariés dédié au projet à l'exclusion d'emplois déjà soutenus par la Région (CAP Asso notamment)

4. **Critères d'éligibilité et prérequis**

Cet appel à projets s'adresse aux structures : Associations loi 1901, collectivités, entreprises, universités, sites d'enseignements, GIP

Période : Le projet se déroulera entre le 1er avril et le 1er juillet 2025 en région Centre-Val de Loire.

Une candidature constituée **d'au moins deux événements à deux dates différentes** qui pourront prendre la forme d'exposition, de conférence, d'atelier de création, de sensibilisation, de rencontres professionnelles, de start-up Week-end, d'hackathon ou de performances artistiques.

Il est nécessaire que, pour chaque projet, une personne soit désignée pour le représenter en qualité de "porteur de projet".

Critères de sélection :

Le respect des thématiques proposées

Au moins deux événements à deux dates différentes

Une approche innovante (collaboration, co-construction) et de partage de communs numériques

Un projet à impact social

Une approche exploratoire (des usages et de la technologie) cohérente

Une volonté de transformation numérique

Le planning de l'appel à projet est le suivant :

1. Dépôt des projets sur le site https://nosaidesenligneregion.centre-valdeloire.fr/aides/#/crcvl/connecte/F_ADAPTHTD/depot/simple entre le 01 décembre 2024 et le 01 février 2025. // à confirmer
2. Examen des projets par le comité de pilotage « Humain & Tech » de février 2025 à mars 2025.
3. Validation des projets par la commission permanente régionale en avril 2025.

Modalités de subvention et calendrier des versements :

Le paiement s'effectue en fin de période des Humain & Tech (en juillet 2025).

Le montant de la subvention s'élève à 2000 € maximum pour une part de financement maximum de 80 % du financement total du projet.

Le paiement s'effectuera en une seule fois à compter de la notification de la délibération et sur présentation d'un RIB.

Instruction des dossiers, échéanciers et décision

*Etape 1 : Déposer vos initiatives **jusqu'au 01er février 2025.***

Les porteurs d'initiatives remplissent en ligne la fiche de candidature mise à disposition sur le portail Nos aides en ligne du Conseil régional, afin de déposer leurs initiatives.

Etape 2 : Examen et choix des initiatives soutenues entre le 01^{er} février et le 01^{er} mars 2025.

Après instruction des dossiers par le service, le comité de sélection procédera à l'examen des dossiers et formulera un avis sur l'opportunité du financement régional en fonction de l'argumentaire fourni sur les critères exposés ci-dessus.

Composition du comité de sélection :

Conseiller régional délégué en charge du numérique

Directeur de mission numérique – Région Centre-Val de Loire

Chargées de mission numérique – région Centre-Val de Loire

Etape 3 : Validation des projets par la commission permanente régionale

Les dossiers retenus après avis du comité de sélection seront approuvés par la commission permanente du 04 avril 2025.

6. **Dossier de demande d'aide :**

Les demandes doivent être déposées à compter de 01^{er} décembre 2024 et jusqu'au 01^{er} février 2025.

Le dépôt des demandes doit être fait sur le site internet « Nos aides en ligne ».

Pour le dossier de demande d'aide, les pièces à fournir par le demandeur sont :

Type de bénéficiaire	Pièces à minima constitutives de la demande
Collectivités et établissements publics	- Formulaire de demande d'aide défini par la Région - Document d'identification du demandeur avec les coordonnées et représentant légal (avis Sirene de moins de 3 mois) - RIB de moins de 3 mois
Entreprises	- Formulaire de demande d'aide défini par la Région - Document d'identification du demandeur avec les coordonnées et représentant légal (avis Sirene) - RIB de moins de 3 mois
Associations (cf CERFA et Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016)	- Formulaire de demande d'aide défini par la Région - Document d'identification du demandeur avec les coordonnées et représentant légal (avis Sirene) - RIB de moins de 3 mois - Budget prévisionnel de l'association - L'engagement sur le respect des principes républicains
Particuliers	- Formulaire de demande d'aide défini par la Région - Identité (nom et prénom) - Date de naissance - Adresse postale - Mineur ou majeur

Obligations des bénéficiaires :

Les bénéficiaires s'engagent à réaliser l'action objet du financement de la Région et à utiliser l'aide versée exclusivement à la réalisation de l'objectif qui l'a motivée.

Si le bénéficiaire de l'aide est une personne privée :

Le bénéficiaire de l'aide ne peut en employer tout ou partie au profit d'un autre organisme privé, association, société ou œuvre.

Autres cas :

Le bénéficiaire accepte que la subvention ne peut en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle est limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et les dépenses de l'action.

Le bénéficiaire s'engage, en respectant la charte graphique de la Région, à mentionner le soutien financier de la Région sur tout document officiel destiné à des tiers relatifs à l'action subventionnée.

Le bénéficiaire s'engage à préserver la confidentialité de tout document, information ou autre matériel communiqués à titre confidentiel et dont la divulgation pourrait causer préjudice à l'une ou l'autre partie.

Lorsqu'il s'agit d'une association, le bénéficiaire s'engage à respecter les règles de mise en concurrence pour les prestations nécessaires à la réalisation de l'opération subventionnée.

Reversement de l'aide

La Région exigera le reversement de tout ou partie de l'aide versée dans les cas suivants :

- Non-respect total ou partiel du bénéficiaire de ses engagements et obligations, tels que prévus dans la convention ou l'acte attributif ;
- Utilisation non conforme de l'aide par rapport à l'objet de l'opération ou de l'action subventionnée ;
- Non-réalisation ou réalisation partielle, du projet ou de l'action ;
- En cas de cession du bien subventionné dans la durée du plan d'amortissement initial. Dans cette hypothèse, le bénéficiaire de l'aide s'engage à rembourser l'aide perçue au prorata de sa valeur nette comptable à la date de la cession.
- Pour les entreprises, en cas de délocalisation en dehors du territoire régional, de l'activité, objet de l'aide.

Le reversement total ou partiel donnera lieu à l'émission par la Région d'un titre de recettes auprès du bénéficiaire de l'aide.

Données personnelles

Finalités du traitement

Les informations recueillies feront l'objet d'un traitement par le conseil régional conformément au RGPD aux fins de :

- l'instruction de la demande d'aide,
- l'octroi et la gestion de l'aide,
- l'évaluation du dispositif.

Exercice des droits

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles, le demandeur et le bénéficiaire disposent d'un droit d'accès, de modification, d'effacement, d'opposition pour des motifs légitimes, de limitation des traitements les concernant qu'ils peuvent

exercer en s'adressant au délégué à la protection des données de la Région Centre-Val de Loire contact.rgpd@centrevaldeloire.fr

Le demandeur et le bénéficiaire sont informés de leur droit d'introduire toute réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (3 place de Fontenoy- TSA 80715 PARIS Cedex 07)

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter numerique@centrevaldeloire.fr